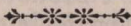




A Sa Grandeur
Monseigneur O. Mathieu,

Premier Evêque de Régina.



A l'ancien et illustre Recteur
de l'Université Laval,
A l'homme de travail, de science
et de conseil,
Au prêtre pieux et zélé,
A l'apôtre dévoué, apprécié et aimé,
A l'ami des Oeuvres eucharistiques :



L'ASSOCIATION
des PRETRES-ADORATEURS
et la Direction de la Revue

Offrent,

au jour de sa Consécration Episcopale,
leurs respectueux hommages, leurs félicitations,
leurs prières et leurs vœux.

5 Novembre 1911.

La Mission du Prêtre

Discours prononcé à Ars

par l'abbé Thellier de Poncheville

le 4 août 1911

Du magnifique discours, prononcé au Congrès d'Ars durant le Congrès eucharistique, nous donnons l'extrait suivant.

Pourquoi Dieu veut des prêtres et comment nous devons répondre à ce vouloir divin, telles sont les deux pensées développées par l'orateur.



NOTRE SEIGNEUR veut des prêtres pour établir le règne de Dieu qu'il est lui-même venu prêcher sur terre.

Le monde est fait pour glorifier son Créateur. Par toutes les richesses d'être que la magnificence divine a mises en lui, il reflète sa beauté, il exprime sa puissance, il exalte son nom. Mais les créatures inconscientes ont besoin d'une voix qui leur enseigne ce grand devoir. C'est la première destination du prêtre que d'être cet ouvrier de la gloire de Dieu. Le désir impuissant des choses sans vie ou des vivants sans âme, qui tendent sans le savoir à rendre hommage au Maître de tous les biens, les harmonies religieuses dont la nature est pleine, les cantiques silencieux du ciel qui veulent s'achever en prière, c'est lui qui les recueille et les fait monter en offrande volontaire et en parole intelligente jusqu'aux oreilles du Tout-Puissant. Par son intermédiaire, la création se rattache à l'Être par essence dont elle a reçu son être d'emprunt ; grâce à son culte, elle atteint sa fin qui est de proclamer sa grandeur souveraine et de louer ses perfections infinies.

L'humanité, plus encore que le monde qui l'entoure, a besoin de cette médiation du prêtre. Oublieuse de son origine et de sa destinée, absorbée dans le souci des affaires présentes et la séduction des plaisirs sensibles, elle s'arrête aux choses et aux pensées d'ici-bas. Elle lève rarement son regard vers son invisible Auteur. Elle ne lui rend pas tout l'honneur qu'il attend d'elle. Par ses désobéissances multipliées à sa loi, elle méconnaît au contraire l'absolu de ses droits et lui refuse criminellement le service qui lui est dû.

Déjà exposée par sa faiblesse à cette indifférence coupable, elle est menacée d'entraînements plus graves par l'action qu'exerce en son sein l'éternel ennemi de Dieu. Il existe dans les profondeurs de la création une armée du désordre et de l'impiété, troupe misérable des anges déçus, toujours en guerre contre Celui qui a précipité leur orgueil en révolte dans les abîmes de l'enfer. Satan, son chef, n'a pas perdu tout pouvoir contre lui. Il peut ravager son œuvre. Il essaie de la lui ravir et de le priver de la gloire qui doit en remonter vers son Ciel. Père du péché, artisan de séparation et de haine, il s'acharne à briser ce lien de l'obéissance qui sans cesse doit se nouer et se resserrer entre le Père et le fils. Il insuffle à l'homme sa passion d'indépendance et son esprit de rébellion ; il essaie de l'entraîner dans ses résistances, de le précipiter dans sa chute, par joie sauvage à s'emparer du domaine de Dieu, à le bouleverser en le retournant contre son principe et à flétrir dans les âmes l'image divine pour y mettre la marque de sa possession.

Qui protégera l'humanité contre ses propres oublis ? Qui sera son défenseur et le défenseur même de Dieu à l'encontre de cette hostilité satanique ? Le prêtre.

Il est voué par état à ce grand ministère. Les hommes le trouveront donc toujours au milieu d'eux ; Satan le rencontrera toujours en face de lui, témoin vivant du Maître qui est aux cieux, gardien de sa loi, organisateur de son culte, faisant connaître son nom, prêchant son Evangile, incessant restaurateur de son œuvre parmi ces trahisons du péché et ces dégradations de l'enfer, restaurateur de l'ordre le plus profond, le plus nécessaire, celui qui doit relier la créature au Créateur et sans le

rétablissement duquel toutes les tentatives pour assurer l'ordre terrestre sont frappées d'impuissance.

Que le sacerdoce, pour réaliser ce dessein fondamental, s'accroisse donc en nombre et en sainteté ! Qu'il s'élève pour soulever le monde ! Que sa vertu se fortifie pour tenir en échec l'agent du mal ! Que sa puissance se développe pour soutenir les êtres défaillants dans leur montée vers Dieu ! Que ses rangs s'étendent jusqu'à embrasser toute l'immense famille humaine et la réunir dans le service divin. Qu'ordonnée par lui à sa fin dernière, la terre devienne un temple où toutes les vies rendront hommage au Souverain Bien dont elles sont nées, où toutes les intelligences s'inclineront devant sa Sagesse, où tous les cœurs s'ouvriront à son Amour ! Que par l'épanouissement de son œuvre enfin victorieuse du péché, le nom du Père soit sanctifié, son règne arrive, sa volonté soit faite, et qu'il monte à travers les vastes espaces le grandiose *Te Deum* de gloire que l'Eglise a charge de faire retentir sous la voûte des cieux : *Te per orbem terrarum sancta confitetur Ecclesia.*

* * *

Jésus veut en second lieu des prêtres pour le garder lui-même à ses frères dans son *Saint-Sacrement*.

Il n'a pas consenti à abandonner cette terre dont il avait fait sa demeure, cette humanité où il avait pris chair, nos âmes auxquelles il était venu se donner. Il a voulu habiter toujours parmi les siens, dans nos tabernacles. C'est par ses prêtres que s'y entretient sa vie. Il s'est remis entre leurs mains qui, seules, ont le pouvoir de conserver et de distribuer son adorable hostie: *solis presbyteris, ut sumant et dent cæteris*. La présence sacerdotale est nécessaire à sa présence eucharistique : " Si nous n'avions pas le sacrement de l'Ordre, disait le Curé d'Ars, nous n'aurions pas Notre-Seigneur parmi nous." En quittant ce monde, le prêtre en emporterait le Christ avec lui ! Quelle que puisse être parfois sa pauvreté humaine, ah ! qu'il nous soit cher toujours, aimé et sacré, puisque c'est lui, lui seul qui nous donne Jésus. " Allez à la Sainte-Vierge ou à un ange, disait encore le Bienheureux : vous donneront-ils le corps et le sang de Notre-Seigneur ? Non. La Sainte-Vierge ne peut pas faire descendre son Fils dans l'hostie ! Oh ! que le

prêtre est quelque chose de grand ! S'il se comprenait, il mourrait, non de frayeur, mais d'amour ! "

Grâce à lui nous possédons ici-bas le Sauveur, dans sa réalité inaltérée, dans une présence toute proche de nous, à peine séparé par le voile de l'invisible qui nous le dissimule, mais qui n'affaiblit en rien cette intimité.

Le Fils éternel que le Père engendre perpétuellement de sa propre substance ; l'enfant béni que la Vierge reçut dans la nuit de Noël sur la paille de la crèche, et qui mourut sur la Croix pour la rédemption de nos âmes ; le Jésus de Bethléem, de Nazareth, du Calvaire ; le Réssuscité glorieux qui fait la splendeur du ciel et la joie de nos saints ; d'un mot, d'un souffle, le prêtre le fait redescendre sur l'autel, le multiplie au tabernacle, nous le prodigue dans la communion.

La Cène, il la renouvelle pour toutes les générations affamées de Dieu, et, sans épuiser cette divine nourriture, il leur rompt indéfiniment le pain de vie. Comptez, si c'est possible, tout ce qu'il a consacré d'hosties et communiqué d'âmes depuis le Jeudi-Saint !

Le Calvaire, il le dresse partout, reproduisant son oblation rédemptrice sur tous les points du globe, à travers toute la durée des siècles, faisant de nouveau couler à chaque messe par l'immolation de la victime, ces flots d'intercession et de réparation qui appliquent à nos péchés d'aujourd'hui la vertu de l'unique sacrifice consommé sur le Golgotha.

Le prêtre ne ferait-il que cela, c'en serait assez pour justifier son existence. C'est parce qu'ils sont 50.000 sacrificateurs de Jésus à célébrer chaque matin sur le sol de France, que notre pays ne s'écroule pas sous le poids de ses péchés et sous la malédiction de Dieu. C'est parce qu'ils demeurent à votre portée dans toutes vos paroisses, ces consécrateurs d'hosties, que vos âmes trouvent en nos églises leur consolation, leur force, leur charité, leur pureté.

Mais si vous laissiez mourir le sacerdoce, que deviendriez-vous, que deviendrait la France, privés de la présence du Christ ? Plus de pain dans les ciboires pour vous rassasier. Plus de sang dans les calices pour crier pardon pour nos fautes. Plus de bénédiction descendant de nos ostensoirs d'or. Où irait se réfugier la détresse

des hommes ? où s'apaiserait la colère divine ? De quoi nous serviraient encore nos cathédrales, nos sanctuaires, nos chapelles, dans l'abandon de Celui qui est le Bien vivant, source d'où jaillissent tous les biens et qui les retire en le tarissant ? Que vaudraient aux regards d'En-Haut leurs marbres et leurs ors, les pierreries de nos vases sacrés et les richesses de nos tabernacles, le jour où il n'y demeurerait plus une parcelle d'hostie ?

Ce désastre ne se verra pas. Dieu veille sur son œuvre et sur son Fils. Il ne la laissera pas réduite à cette extrémité, ni ne permettra qu'il soit exposé à cette disparition. Sur les plaines de France il trouvera toujours assez d'épis pour faire le froment de l'Eucharistie, et dans ses âmes assez de foi pour fournir les ministres de son auguste sacrement.

Mais à mesure que les prêtres se font plus rares, sa présence se raréfie sur nos autels : que de communes aujourd'hui abandonnées, sans curé, et par conséquent sans hostie ! C'est l'heure cependant où il les faudrait plus nombreux. La pratique de la communion reprend sa place d'honneur dans la vie chrétienne. Son service plus actif exigera de nouveaux concours. Pour préparer les âmes à la recevoir plus souvent, pour distribuer les pardons plus fréquents, pour instruire les enfants plus tôt de l'adorable mystère, pour aller chercher la foule indifférente et l'amener en rangs plus pressés à la table sainte, les prêtres manquent déjà ; ils vont manquer de plus en plus. Ils ne suffiront pas à leur tâche, ni aux besoins des fidèles, ni aux désirs de Jésus. Ah ! il peut sans doute se multiplier à l'infini dans l'Eucharistie, mais si ses auxiliaires ne se multiplient pas pour dresser le divin banquet, recruter et former les convives, son miracle sera stérile ! " Sans le prêtre, disait M. Vianney, les autres bienfaits de Dieu ne servent de rien. " Les pains que sa toute-puissance avait prodigués au désert n'auraient pas apaisé la foule, si les apôtres ne s'en étaient faits les distributeurs. De même, elles seront perdues les hosties qu'il voulait répandre sur le monde pour le nourrir de leur substance, si des mains consacrées ne s'offrent à les recueillir et à les porter aux âmes affamées. Parmi toutes ces mains aujourd'hui oisives ou

employées à de simples besognes humaines, comme il les regarde avec tristesse celles dont il voudrait faire des mains de donneurs d'hosties !

* * *

De son clergé, Notre-Seigneur attend un concours tout spécial : à lui de faire retentir partout l'écho victorieux de son grand appel.

Le recrutement, c'est notre œuvre, Messieurs et très vénérés confrères, c'est de nous qu'elle dépend, c'est à nous qu'elle est d'abord confiée. Un jeune prêtre s'excuse de le rappeler à qui le pratique déjà avec zèle. Mais ce devoir demande cependant à être aujourd'hui mieux compris, pour être demain encore mieux rempli.

Nous sommes les représentants du Dieu méconnu, que nous voulons servir et enseigner à nos frères. Pour la splendeur de son culte, pour la beauté de ses sanctuaires, pour la construction de nos églises et pour l'évangélisation de notre peuple, ni labeurs, ni dépenses ne nous effraient. Comment ne serions-nous pas soucieux de l'accroissement et de l'embellissement de la milice sacrée qui lui fournit ses prédicateurs et ses glorificateurs ?

Nous sommes les confidents des pensées de Jésus, de ses désirs et de ses tristesses ; comment ne pas souffrir de l'abandon où est laissé son œuvre et ne pas vouloir lui gagner des forces neuves plus abondantes et plus agissantes !

Nous connaissons, pour l'avoir expérimentée, toute la douceur de son intimité, et, pour l'avoir méditée, toute la splendeur de son sacerdoce : pourrions-nous n'être pas impatientes d'en faire partager à d'autres l'incomparable bienfait ?

L'œuvre est ingrate en maintes paroisses ; elle peut y paraître impossible. Pensons-y cependant. Entreprenons-la dans toute la mesure qu'il dépend de nous de l'accomplir. Sur ce petit groupe d'enfants qui viennent à nous, servants de messe, habitués du catéchisme, hôtes du patronage, premiers communiant, arrêtons souvent ce regard

du père qui visite le fond des cœurs pour en sonder les dispositions intimes et qui parfois s'ignorent elles-mêmes. Nos paroles sacerdotales, celles-là surtout qui sont dites seul à seul, avec plus de recueillement et de gravité, iront féconder dans le mystère des âmes les germes de vocation, les y déposer peut-être, préparer la bonne terre où ils lèveront, en favoriser l'éclosion, en hâter l'épanouissement. Même si le sol semble stérile, ayons foi dans l'efficacité de l'Eucharistie s'y mêlant plus fréquemment, et le fertilisant par son don de vie multiplié. Semons des hosties dans ces cœurs, et elles donneront leur fruit le plus beau : il y mûrira des vocations.

Est-il trop tard pour les aînés de nos paroisses, nos chers jeunes gens ? L'intimité du prêtre, l'initiation aux premières œuvres de l'apostolat, l'atmosphère vivifiant du cercle d'études, l'influence sanctifiante d'une fraternité de Saint-François, l'action décisive d'une retraite fermée, là où des institutions sont possibles, provoque encore à dix-huit ans, au retour de la caserne, et jusqu'au seuil du mariage, des départs pour le Séminaire. Ne se trouverait-il qu'un de ces appelés tardifs dans notre voisinage, ne l'exposons pas par notre négligence à s'en aller vers un sort banal, ignorant la destinée plus haute dont Dieu voulait nous faire près de lui l'instrument.

Cette tâche de patiente éducation, de sollicitude laborieuse et plus encore de prières et de sacrifices, exige du prêtre un dévouement sans mesure, car l'ayant une fois prise à cœur il est incapable de lui épargner ce qu'il a de forces. Il s'y donne tout entier, il s'y épuise, et parfois, quand il s'obstine malgré toutes difficultés à la mener à son terme, il y meurt. Des évêques en sont morts ! Belley et Dijon portent encore le deuil des grands ouvriers du recrutement que la fatigue y brisa aux premiers pas de leur carrière. Mais sur leurs tombes brilleront un jour les prémices de vocations nouvelles, fruit tardif et glorieux d'un excès de labeur dont l'imprudence meurtrière aura été féconde pour d'autres vies.

Dieu paie largement les efforts prodigués à son œuvre de prédilection. Nous serons les premiers à en recueillir le bienfait.





Un Congrès Eucharistique Diocésain

Le premier au Canada



En une séance du grand Congrès eucharistique de Montréal, le vœu avait été émis, après le rapport et sur la proposition de Mr le chanoine Lamérand, membre du Comité permanent, qu'au Canada, comme en d'autres pays, s'établît la coutume des Congrès eucharistiques régionaux ou diocésains. Ce devait être là un des fruits les plus pratiques et les plus durables du Congrès de Montréal.

Eh bien ! nos lecteurs apprendront avec joie que ce projet a reçu un commencement de réalisation, aurore d'un mouvement qui, sans aucun doute, est appelé à un bel épanouissement.

C'est à London, siège épiscopal du diocèse de ce nom, dans l'Ontario, que vient de se tenir, le 10 octobre dernier, le premier congrès eucharistique diocésain au Canada, sous le patronage de Mgr Fallon.

Sans doute, ce fut là plutôt une *journée eucharistique* qu'un vrai congrès proprement dit ; mais, ne discutons pas sur les mots et rendons hommage à la pieuse et active initiative de Mgr l'évêque de London qui, secondé puissamment par le Rév. Mr. Valentin, directeur diocésain des œuvres eucharistiques, a tenté de tenir le premier congrès eucharistique local dans sa ville épiscopale.

De nombreuses Messes avaient été célébrées et des communions générales organisées dans toutes les églises de la ville, le matin de cette mémorable journée. — A 9 heures un imposant cortège, accompagnant l'évêque, quittait l'évêché pour se rendre processionnellement à l'église Ste-Marie, luxueusement décorée pour cette fête. Aussitôt commencèrent les cérémonies d'une Messe Pontificale, durant laquelle Mr l'abbé O'Connor, de Windsor, donna le sermon de circonstance. — L'orateur, s'inspirant des besoins de la population au milieu de laquelle se tenait le congrès, s'attacha à démontrer le grand fait de la présence réelle, niée par les protestants ; il termina par un éloquent appel à la fréquentation de l'Eucharistie : Croire et Communier ! tel fut son thème.

A la fin de la messe, le T. S. Sacrement fut porté processionnellement à travers les nefs de l'église, escorté par tous les premiers communians et le clergé ; puis placé sur le trône d'exposition où il devait rester toute la journée.

Un magnifique banquet, préparé et servi par les dames de la Société de l'Autel, réunit ensuite à la cure les 60 membres du clergé présents. A la fin, dans un toast chaleureux, l'évêque remercia le curé de la paroisse, le Rév. McKeon, pour le dévouement qu'il avait mis à préparer ces fêtes.

Dans l'après-midi ; à 2 h, 30 eut lieu à la salle Ste-Marie, une Réunion sacerdotale, présidée par Mgr Fallon. Monseigneur, rappelant les Décrets du dernier Concile de Québec. appuie sur la recommandation qui y est faite, entre autres choses, de travailler avec zèle à l'évangélisation et à la conversion des protestants ; puis un projet d'ensemble est discuté et adopté sur ce sujet, pour être mis en œuvre immédiatement dans les paroisses du diocèse.

Ensuite, un rapport fort élaboré fut présenté par le R. Père Forster, O. S. B., supérieur de Sandwich collège, sur les meilleurs moyens de promouvoir la dévotion au T. S. Sacrement parmi les fidèles. — Enfin, le R. v. M. Valentin, directeur diocésain de l'Association des Prêtres-Adorateurs, provoqua un échange de vues sur la tenue régulière de congrès eucharistiques locaux, et il fut décidé d'en convoquer deux autres l'an prochain dans le diocèse, le premier à St-Thomas, en mai, le second à Paincourt, en septembre, coïncidant tous deux avec l'inauguration d'une nouvelle église en ces paroisses.

A 4 h, une heure solennelle d'adoration réunit de nouveau prêtres et fidèles au pied du T. S. Sacrement. — Mr l'abbé Brennan commenta, durant cette heure sainte, les Décrets de Pie X sur la Ste-Communion.

Enfin à 7 h, 30 du soir, eut lieu l'exercice de clôture. L'église était pleine de fidèles parmi lesquels bon nombre de protestants respectueux et recueillis.

Monseigneur l'évêque prononça le discours de circonstance avec une conviction, une éloquence et un choix de pensées du plus heureux effet. Il traita du *Saint-Sacrifice de la Messe*, qu'il vengea des attaques hérétiques, et dont il fit resplendir les gloires.—

Un salut solennel, suivi du *Te Deum*, termina cette journée eucharistique.

Voilà une fête de piété, de paix et de charité qui fera certainement beaucoup de bien dans le diocèse.

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de à **3000 3300**, de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts. (Messe privilégiée par Rescrit du 8 Février 1905).

Le Rosaire Médité

au pied du

Très-Saint-Sacrement,

(Suite)

TROISIEME MYSTERE

LA NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR.

La Communion.

Les anges ont annoncé au monde une joie : *Evangelizo vobis gaudium magnum* (1). Nous en voyons le plein épanouissement dans la grotte de Bethléem, où les grâces touchantes de l'enfant Jésus charment tous les cœurs : Joie de Marie, joie de Joseph, joie des pasteurs, joie des mages. Ils sont heureux de contempler le Fils de Dieu dans l'enveloppe fragile dont il s'est revêtu. Un regard de ses yeux, un sourire de sa bouche les ravit. Comme ils sont émus en appuyant leur front sur le bois de la crèche où il repose, en baisant les mains du Tout-Puissant, le front candide et pur où la sagesse éternelle médite la rédemption du monde !

Petites joies, cependant, en comparaison de celles que Jésus nous réserve. Caché dans son sacrement d'amour, il nous dérobe les charmes extérieurs de sa personne ; mais il ne prive nos sens que pour combler notre âme, en entrant réellement dans le vif même de sa substance.

Vous ne comprenez pas ce mystère, Chrétiens. Qu'importe ; il est aussi certain que le mystère de l'incarnation, dont il est une sublime dépendance, un merveilleux et ineffable prolongement. "Le Christ s'incarne en moi, s'écrient les saints Pères : *Incarnatus in me Christus.*" S'il est divinement vrai que le Verbe s'est fait chair, il est aussi divinement vrai que la chair du Christ est pour nous une nourriture. *Caro mea vere es cibus* (2). S'il est

(1) Luc., cap. II, 10.

(2) Joan., cap. VI, 56.

divinement commandé d'honorer le Verbe incarné comme on honore son Père, il est aussi divinement commandé de manger le corps du Christ : *Accipite et comedite, hoc est corpus meum* (3). " Si vous ne mangez ma chair, vous n'aurez pas la vie en vous (4). "

O merveille ! le pain immatériel qui nourrit éternellement les anges est devenu le pain des hommes (5). Chrétiens, la même Providence qui selon l'expression de Bossuet, remue tout l'univers pour faire naître le Fils de Dieu à Bethléem, la même Providence a tout arrangé dans le monde pour que vous devinssiez, vous, des Bethléem, c'est-à-dire, des maisons de pain, théâtres vivants d'une naissance spirituelle et mystique de Jésus-Christ.

L'homme aurait-il pu imaginer un pareil honneur, une pareille joie, si Dieu ne la lui avait révélée ?

O Jésus ! ce n'était pas assez pour votre amour de demeurer perpétuellement au milieu de nous ; vous avez voulu entrer en nous par un miracle qu'aucun amour ne peut faire : la communion, union substantielle, libre, sainte, féconde de votre vie avec la vie humaine.

Votre union est substantielle ; tout ce qu'il y a de plus profond dans l'amour. Quand nous avons prodigué à ceux que nous aimons les témoignages de notre tendresse et de notre dévouement ; quand, par de vives paroles ou par des regards ardents, nous avons essayé de faire passer notre âme dans leur âme, nous sommes au bout de notre puissance. Mettre le centre même de notre vie, au centre de leur vie, nous ne le pouvons pas. Jésus opère ce prodige. Il entre réellement et substantiellement en nous. Il ne fait pas de lui et de nous une seule substance, mais sa substance même nous pénètre à ce point que nous pouvons dire : " Ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi. "

(3) Matth., cap. xxvi, 26.

(4) Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, non habebitis vitam in vobis. (Joan., cap. vi, 54.)

(5) Hymne de saint Thomas : *Sacris solemnibus*.

Rien ne l'a obligé de venir à nous, rien ne nous a forcés de le recevoir. Verbe tout-puissant, il s'emparait soudainement de ses prophètes et leur arrachait ces cris étranges : " La main du Seigneur m'a touché, son esprit est sur moi : *Facta est manus Domini super me, Spiritus Domini super me.*" — Mais l'union eucharistique ne nous violente pas, Jésus frappe à la porte des cœurs, nous lui ouvrons. Les deux amours, les deux vies s'épousent par choix, afin que leur union soit marquée de ce cachet de grandeur : la liberté.

Tout y est saint. C'est la sainteté même qui se donne, c'est par la sainteté que l'homme se prépare. Les éléments de la matière ne se touchent, de part et d'autre, qu'avec des précautions d'une délicatesse exquise, uniquement pour faire s'épouser les esprits.

En nous donnant, nous ne donnons rien ; en se donnant, Jésus donne tout : ses mérites, ses vertus, pour l'heure présente, et, pour la vie future, des gages admirables. L'ordre de la nutrition est renversé. Ce n'est pas nous qui changerons Dieu en notre propre vie, comme nous changeons la nourriture de notre chair : *Non tu mutabis me in te sicut cibum carnis tuæ ;* mais il nous change en lui-même, *sed tu mutaberis in me* (6). Sous l'action féconde de l'union eucharistique nous devenons d'autres Christs.

Je suis confondu de tant de merveilles et de tant d'amour, ô mon Sauveur ! Mais ce qui me confond davantage, c'est que je ne puis mieux vous témoigner ma reconnaissance qu'en vous recevant. Venez donc à moi ; et puissé-je mériter de vous recevoir tous les jours, pour naître chaque jour à une vie nouvelle et plus parfaite. (*Pater noster*, etc.)

QUATRIEME MYSTERE

LA PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE :

La Préparation à la Communion.

S'il s'agit de recevoir dans notre demeure, non pas un roi, mais un personnage important, avec quelle diligence et quel soin nous la préparons ! Si notre condition

(6) S. Augustin

trop modeste ne nous permet pas l'élégance et la richesse des ornements, nous voulons que l'ordre et la propreté, luxe des pauvres, règnent partout. Nous attendons avec impatience, nous recevons avec respect, nous installons en maître celui qui nous visite.

Prenons garde d'être mieux avisés et plus prudents dans notre conduite à l'égard des hommes que dans notre conduite à l'égard de Dieu.

Ce n'est pas un grand du monde, un roi de la terre qui vient à nous par la communion ; c'est l'infinie majesté qui s'abaisse jusqu'à notre misère ; c'est le Fils de Dieu lui-même qui descend en notre âme pour la nourrir de sa propre substance. Ne nous laissons pas surprendre par sa venue, préparons-nous.

Le mystère de la Purification est rempli d'enseignements à cet effet. Son nom seul nous indique, d'une manière générale, l'état dans lequel doit se mettre notre âme pour être moins indigne de recevoir son Dieu. Il faut qu'elle soit purifiée non seulement des fautes mortelles qui l'exposent à manger son propre jugement et sa propre condamnation, mais de tout ce qui, dans ses pensées, ses intentions, ses désirs, ses affections, pourrait offenser la délicatesse de l'hôte divin dont elle attend la visite et les mystérieuses largesses.

Voulons-nous connaître le couronnement de cette purification ? — Examinons, pour nous les approprier, les qualités que l'Évangile attribue au saint vieillard qui, moins heureux que nous, n'a pu ouvrir que ses bras pour y recevoir le Sauveur.

Il est juste : *justus* (7). Juste de cette première justice qui exclut de l'âme tout ce qui peut déplaire à Dieu ; juste encore de cette plus haute justice qui exprime un ensemble d'habitudes saintes, de vertus acquises. Cette haute justice, nous la devons au Dieu qui se donne à nous. Les avenues par lesquelles il vient prendre possession de notre âme sont indignes de sa majesté, si elles ne sont ornées des vertus chrétiennes dont le germe a été déposé en nous par le saint baptême. Préparons-nous donc à la communion par l'exercice des vertus, particulièrement

(7) Cf. Luc., cap. II, 25.

des vertus de foi, d'espérance et de charité. "Travaillons peu à peu, dit Bossuet, à nous en rendre les actes si familiers, qu'ils sortent naturellement de notre cœur sans que nous ayons besoin d'y être excités par un effort."

Siméon est un homme craignant Dieu : — *timoratus*. Qui ne serait pénétré d'une pieuse terreur en pensant à Celui qui se donne dans l'Eucharistie, à celui qui le reçoit ? Celui qui se donne, c'est le Dieu saint que les anges adorent en tremblant ; celui qui reçoit, c'est la misère même, le néant. Avec plus d'humilité que le centenier, nous devons dire : — "Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma demeure : *Domine, non sum dignus, ut intres sub tectum meum.*" Mais prenons garde d'exagérer l'humilité aux dépens de la paix et de la confiance. Notre crainte doit nous recueillir et ne pas nous troubler ; notre crainte doit être filiale et ne pas nous faire oublier que Celui qui vient est précisément attiré par notre misère pour la combler de ses dons ; par notre néant pour lui donner la vie.

Siméon attend la consolation d'Israël : — *expectans consolationem Israël*. Tendons, comme lui, toutes les facultés de notre âme vers le Dieu de l'Eucharistie. Embrassons-le par le désir de nous unir à lui et de profiter de sa présence intime. Compensons, par la ferveur de nos aspirations, tout ce qu'il y a de repoussant dans nos infirmités spirituelles.

Siméon est rempli de l'Esprit-Saint : *Spiritus Sanctus erat in eo*. L'Esprit-Saint est amour, c'est lui qui doit mettre nos cœurs d'accord avec l'amour infini qui se livre à nous par la communion. C'est lui, qui au moment où nous avons le bonheur de posséder Jésus-Christ, doit donner à nos embrassements passionnés la force d'exprimer tout le suc de la chair sacrée dont va se nourrir notre âme.

Justice, crainte, désir, amour, que ces dispositions sont loin de nos âmes, ou du moins, qu'elles sont imparfaites ! Nous n'avons pas de grandes fautes à nous reprocher, c'est possible ; mais que de malpropretés spirituelles nous déshonorent, que de vulgaires passions s'agitent dans nos cœurs, que nos vertus sont peu solides, que nous connaissons mal notre misère, que notre esprit léger com-

prend peu la grandeur du mystère eucharistique, que de langueur dans nos désirs, quelles secrètes recherches de l'amour-propre, quel empire de la routine dans l'acte le plus saint de la vie chrétienne, quelle glace dans nos cœurs au contact de l'amour infini !

O mon Jésus ! la plupart de mes communions ne sont que des surprises ; j'ai honte de moi-même, j'ai peur de profaner le Saint des saints. Et cependant, je ne veux pas m'éloigner de votre banquet sacré. Si je ne puis me préparer moi-même, préparez-moi. Toujours je serai indigne que vous entriez en moi, mais je me rappellerai cette parole que vous adressiez à votre vierge bien-aimée, sainte Catherine de Sienne : “ Si tu n'es pas digne que j'entre en toi, je suis digne que tu entres en moi.” (*Pater noster*, etc.)

(à suivre)

L'âge de la Ière Communion

(Suite)

§ 4. — *Obligation et droit de la Ière Communion.*

“ L'obligation du précepte de la confession et de la communion qui s'impose à l'enfant, retombe principalement sur ceux qui ont le devoir de prendre soin de lui, c'est-à-dire les parents, le confesseur, les instituteurs et le curé. Mais, d'après le Catéchisme Romain, c'est au père ou à ceux qui tiennent sa place et au confesseur qu'il appartient d'admettre l'enfant à la première communion.”

On a vu plus haut (§1) comment il y a précepte, et précepte grave, pour l'enfant de se confesser et de communier dès que son esprit commence à s'ouvrir à l'usage de la raison. mais cette obligation ne peut pas être remplie par l'enfant, sans qu'il la connaisse et soit assisté dans son accomplissement. C'est pourquoi le décret déclare que cette obligation retombe sur ceux qui ont le devoir de prendre soin de l'enfant. — Et qui sont ceux qui ont ce devoir ?

Ce sont en premier lieu les parents qui, par le droit naturel, sont gravement obligés de prendre soin de l'instruction et de l'éducation religieuse de leurs enfants et doivent faire en sorte qu'ils en accomplissent les devoirs, parmi lesquels le plus important est de recevoir, avec les dispositions nécessaires et à l'âge prescrit, les sacrements de la confession et de la communion.

En second lieu, cette éducation pèse sur les éducateurs qui participent aux devoirs des parents, et qui, ayant continuellement les enfants sous les yeux, peuvent bien juger s'ils ont l'usage de la raison et sont aptes à recevoir les sacrements. C'est donc à cela que doivent veiller les recteurs des collèges et autres établissements d'éducation, les maîtres d'école, en particulier les supérieurs d'asiles d'enfants soit pour petits garçons, soit pour petites filles : car c'est pendant qu'ils fréquentent ces asiles que commence ordinairement à se manifester chez eux l'usage de la raison. Quel beau spectacle que de voir tant d'enfants entourer le saint autel et recevoir l'aliment de la vie éternelle !

En troisième lieu, cette obligation concerne les confesseurs ; s'il leur arrive un jeune pénitent, ils doivent l'instruire, non seulement pour qu'il reçoive bien l'absolution (sans la différer), mais encore afin qu'il puisse s'approcher avec les dispositions requises de la sainte Table.

Quatrièmement enfin, ce devoir incombe aux curés et à ceux qui ont charge d'âme ; ils doivent veiller à ce que tous leurs paroissiens accomplissent le précepte de la confession et de la communion dès qu'ils ont atteint l'âge prescrit. C'est donc à eux qu'il appartient de rechercher s'il existe des asiles, des collèges ou des établissements d'éducation où cette prescription serait négligée, s'il se trouve des familles qui n'accomplissent pas leur devoir à l'égard de leurs enfants : ils donneront les avertissements convenables et veilleront à assurer l'instruction religieuse aux enfants et à les préparer à la confession et à la communion.

Nous venons de parler de l'obligation de recevoir ces sacrements ; parlons maintenant du droit d'admettre les

enfants à la première communion. Ce droit, ainsi que l'enseigne le Catéchisme Romain, appartient au père et au confesseur. Au père et à qui le remplacera, c'est-à-dire aux éducateurs, ainsi que nous l'avons dit, et par conséquent aux supérieurs des collèges, établissements d'éducation, des écoles, des asiles, des patronages. Au confesseur, qui, après avoir entendu la confession de l'enfant, a le droit de l'envoyer à la sainte Table.

Et au curé, il ne reste donc aucun droit ? Au droit du curé il est pourvu dans l'article suivant.

§ 5. — *Communions générales d'enfants.*

“ Les curés doivent avoir soin d'annoncer et de faire, une ou plusieurs fois dans l'année, une communion générale des enfants, et d'y admettre non seulement les nouveaux communicants, mais aussi ceux qui, auparavant, du consentement des parents ou du confesseur, comme il a été dit plus haut, ont déjà été admis à la Table sainte. Pour les uns et pour les autres on consacra quelques jours à l'instruction et à la préparation.”

De cet article et du précédent, il est aisé de conclure que la première communion peut se faire privément ou en commun. Elle est faite privément lorsque l'enfant est conduit à la sainte Table par les soins de ses parents (ou de ceux qui les remplacent), ou du confesseur selon le Catéchisme romain. Elle est faite en commun lorsque les enfants sont admis à une des communions générales qu'organise le curé dans l'église paroissiale. Par conséquent, si le droit de décider la première communion privée appartient aux parents ou au confesseur, la première communion générale est du droit du curé.

Le curé doit donc célébrer dans l'église paroissiale la première communion générale des enfants une ou plusieurs fois par an. Saint-Alphonse conseille de la célébrer au moins deux fois afin que tous les enfants puissent y prendre part.

Cette cérémonie devra être solennelle afin que les enfants en conçoivent une haute idée de la sainte communion ;

elle ne doit pourtant pas être de nature à imposer des sacrifices aux familles en exigeant pour les enfants des vêtements neufs ou en occasionnant d'autres dépenses. Oh! combien ont différé et peut-être omis la première communion de leurs enfants afin de n'avoir pas à soutenir ces dépenses! Voici ce qui fut établi dans le concile de Rome tenu sous Benoît XIII (Append. n. xxx, § 5). "Certains curés et pères spirituels ont l'habitude de faire habiller en anges les premiers communians; cette pieuse coutume n'est pas réprochée; mais en général, il faut s'approcher de la sainte Table avec des habits ordinaires, propres il est vrai, mais sans luxe et sans vanité, bien plutôt avec gravité et modestie." Les habits communs et ordinaires suffisent donc, sans exiger davantage; il est même bon que le curé fasse comprendre que des habits singuliers et extraordinaires ne sont pas admis, et cela afin d'éviter l'émulation chez les enfants et le mécontentement chez les parents.

Il est nécessaire de faire précéder la communion générale de quelques jours d'instruction et de préparation. Pour l'instruction, il faudrait plusieurs jours, afin de faire mieux connaître ce qui concerne ce divin Sacrement; pour la préparation, il suffirait de trois jours d'exhortations appropriées, de recueillement plus grand et de prière.

Le curé doit admettre à la communion générale non seulement les enfants de la première communion, mais encore ceux qui auraient déjà communié d'une manière privée, afin qu'ils puissent profiter eux aussi et de l'instruction et de la préparation, et qu'ils apprennent mieux à bien recevoir Jésus-Christ. Bien plus, les enfants devraient prendre part à toutes les communions générales jusqu'à ce qu'ils aient atteint un âge plus avancé, comme serait celui de la puberté. Ils s'affermiraient ainsi dans les bonnes dispositions pour cet acte si grand et si salutaire, et ils fréquenteraient avec plus de fruit la communion. Les curés devraient les y inviter.

Le jour de la communion générale, l'autel pourra être mieux orné qu'aux jours ordinaires; on pourra faire une exhortation pour la préparation et une autre pour l'action

de grâces, faisant en sorte que les enfants répètent de courtes et ferventes prières ; on pourra aussi chanter quelques dévots cantiques. Le curé pourra se faire aider par d'autres ecclésiastiques, des clercs, des religieuses ou d'autres pieuses personnes qui veilleraient sur les enfants, afin qu'ils se tiennent attentifs, *le mieux qu'il leur est possible.*

Si les enfants qui doivent communier sont en grand nombre, on les divisera en plusieurs communions générales, afin d'éviter la confusion.

De cette manière, la cérémonie sera belle, édifiante, simple, sans grand dérangement et sans dépense, et elle pourra se renouveler plusieurs fois durant l'année (1).

(à suivre)

(1) On peut très bien conserver la coutume de la grande fête de la communion, avec cette différence, qu'au lieu d'être la première, elle sera la dernière de l'enfance.

Les communions générales que les curés devront organiser chaque année, peuvent se distinguer en communions générales ordinaires, et en communions générales solennelles. Aux communions ordinaires seront admis les enfants de la première communion ainsi que ceux qui l'auraient faite précédemment. A la communion générale solennelle prendront part uniquement ceux qui arrivés à l'âge de douze ou quatorze ans et après avoir donné la preuve de leur complète instruction religieuse, sortent de l'enfance et entre en adolescence.

Cette communion générale solennelle pourra être organisée avec plus d'éclat, avec des vêtements plus choisis et plus élégants, avec musique, invitation de parents et d'amis, et même, si l'on veut, réceptions et banquets dans les familles, sans toutefois faire d'excès. On pourra donner à l'adolescent un beau diplôme déclarant qu'il a terminé les leçons du catéchisme ordinaire. La cérémonie elle-même pourra être plus belle et plus attrayante si on la fait précéder de la rénovation des promesses du baptême, en conduisant processionnellement les enfants au baptistère. On pourra chanter le *Te Deum* et donner la bénédiction du Très Saint Sacrement. On pourra aussi distribuer des souvenirs plus choisis et plus remarquables. En somme on pourra organiser cette solennité de façon qu'en excitant vivement les enfants à fréquenter avec assiduité la communion et le catéchisme, pour mériter de la célébrer, elle puisse laisser dans leur esprit un souvenir durable du temps du catéchisme qui s'achève, avec le désir en même temps de continuer à s'approcher souvent et chaque jour de la sainte Table, ainsi qu'ils en ont déjà acquis l'habitude pendant plusieurs années.

Ainsi pourront avec le plus grand fruit se concilier les anciennes coutumes avec les nouvelles dispositions du Saint-Siège.

MOUVEMENT EUCHARISTIQUE AUX ETATS-UNIS.

2 — La Communion Fréquente.

On aimera à connaître les effets aux Etats-Unis du décret *Sacra Tridentina Synodus* de 1905, sur la communion quotidienne. Presque tous les évêques ont tenu à signaler l'augmentation générale des communions. Les uns disent que le nombre en a doublé; d'autres affirment qu'il y a maintenant autant de personnes à faire la communion fréquente qu'il y en avait autrefois à communier tous les mois.

Si l'on veut quelques chiffres précis, comme preuve de cette progression, je puis citer le nombre des communions distribuées annuellement dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, à New-York, desservie par les Pères du Très Saint Sacrement. En 1909, nous avons donné près de 100,000 communions; en 1910, 153,000. Cette année, d'après le relevé des mois déjà écoulés, nous arriverons certainement à 200,000.

Nos voisins les Pères Jésuites ont donné une retraite eucharistique dans leur paroisse au carême dernier. Ils ont distribué en deux semaines 36 000 communions.

Dans une maison de correction pour les filles où nous entendons les confessions, nous donnons chaque jour au delà de 200 communions pour 238 pensionnaires. Aussi les soeurs disent que leur travail de direction et de correction est singulièrement simplifié. Notre Seigneur fait tout.

Dans beaucoup de maisons d'éducation, on s'est mis résolument à la communion fréquente, et, pour un nombre considérable d'enfants, quotidienne. Nous pouvons citer une école commerciale tenue par les Frères Maristes, où les communions sont six fois plus nombreuses qu'avant 1905. Dans d'autres établissements au contraire, on hésite à entrer dans cette voie. Puisse l'exemple du bien opéré dans les premiers vaincre les obstacles!

Quant aux Frères et aux Soeurs, la communion quotidienne est devenue la coutume universelle dans tous les instituts.

Permettez-moi de vous exposer ici comment se pratique la communion dans les écoles de la paroisse Saint-Jean-Baptiste à New-York. Chaque vendredi, tous les enfants ayant fait leur première communion, c'est-à-dire plus de six cents, viennent à confesse sous la surveillance de leurs maîtres et maîtresses, les filles le matin, les garçons le soir. Le samedi, ils assistent à la messe. On lit d'abord les actes préparatoires à la communion; puis, deux prêtres distribuent la sainte Eucharistie pendant la durée du saint sacrifice. A la fin, on récite les prières de l'action de grâces. Le dimanche, la plupart de ces enfants s'approchent encore de la sainte Table. Le reste

de la semaine, il y a chaque jour entre soixante et cent communions. Les parents suivent le mouvement, puisque malgré l'exiguité de notre église, nous arrivons à 200,000 communions par an. Quant aux fruits de cette communion fréquente, les voici : une mission a été donnée récemment dans cette paroisse, par les Pères Lazaristes. Or ils disaient que, jamais, dans leur vie de missionnaires, ils n'avaient rencontré une jeunesse aussi innocente. Donnant ensuite une mission à Brooklyn, ils ont cité en chaire cette paroisse de Saint-Jean Baptiste comme une paroisse modèle, affirmant que quatre-vingt-dix sur cent des pénitents n'avaient à accuser aucun péché mortel.

Pour finir, je citerai l'exemple d'une paroisse rurale de l'Illinois, nommée Effingham. Elle passait pour une des plus mauvaises du pays. Le curé a commencé à faire communier les petits enfants, quelques-uns depuis l'âge de cinq ans; l'un même n'avait que quatre ans et onze mois. Or, voici où en est maintenant cette paroisse. Chaque jour, presque tous les enfants communient, avec le tiers, quelquefois la moitié des autres personnes. Chaque dimanche les trois quarts, et les dimanches où il y a communion générale des enfants, les cinq sixièmes des paroissiens s'approchent de la sainte Table. Mais, dira-t-on, comment le curé peut-il suffire aux confessions? La réponse est facile. Ce bon curé a pris soin d'expliquer aux fidèles le décret de Pie X accordant à ceux qui communient fréquemment le privilège de gagner toutes les indulgences sans confession. Ils savent très bien que la confession n'est nécessaire qu'en cas de péché mortel, et grâce à la communion, il ne s'en commet pas souvent.

"Un jour, raconte le curé, j'annonçai à mon peuple qu'un prédicateur viendrait prêcher et entendre les confessions. Or, il y eut le nombre ordinaire de communions, et deux personnes seulement s'étaient présentées à confesse. Mes gens disent qu'une retraite ne peut faire le bien que fait la communion fréquente et quotidienne, ni ramener aussi efficacement les brebis égarées. Et dire que cette paroisse était appelée autrefois le dépotoir du diocèse! La prière des enfants, sans doute, a opéré ce changement.—

Voilà ce que fait Jésus-Hostie dans les âmes. Comment après cela hésiter à obéir pleinement aux désirs si formels, si pressants du Saint-Siège? Quelle responsabilité n'encourrait-on pas de refuser même à un seul petit enfant, le sacrement que Dieu lui a destiné, et que l'Eglise recommande si instamment de lui donner en abondance? "Que de mal ne ferions-nous pas à l'âme de ces enfants, écrivent les évêques de la province de Cincinnati; quelle tristesse ne causerions-nous pas au Coeur du Sauveur, nous répétant encore une fois par la bouche de son vicaire, ces graves et touchantes paroles: "Laissez venir à moi les petits enfants et ne les éloignez pas", car c'est dans leurs âmes tout d'abord qu'il me faut établir mon royaume.

Le Congrès Eucharistique d'Ars

(3-6 Août 1911)

Un magnifique Congrès eucharistique national vient de se tenir à Ars (France) ; sous bien des rapports il peut rivaliser avec les plus beaux congrès internationaux. Nos lecteurs pourront en trouver la description dans le "Petit Messenger" de Novembre.—Nous ne voulons ici que donner un aperçu des travaux de ce Congrès.

A première vue, n'était-ce pas une folie d'appeler tout un pays à se réunir dans un petit village de 400 âmes? C'était bien plutôt la plus heureuse des pensées. Mgr Manier en a parfaitement donné la raison dans le discours d'ouverture du Congrès: "Ars, dit-il, a été comme le berceau des congrès eucharistiques, puisque c'est là que Mlle Tamisier, la grande promotrice de ces congrès, y conçut cette idée, et que les encouragements dans sa vocation tout eucharistique lui vinrent de deux disciples préférés du bienheureux Curé d'Ars: le P. Eymard et le P. Chevrier."

Il faisait bon à Ars entendre parler du P. Eymard. Des relations d'étroite et sainte amitié existaient en effet entre le saint Curé d'Ars et le Fondateur de la Congrégation du Très Saint Sacrement: le bienheureux Vianney appelait le P. Eymard "son saint"; et à son tour le P. Eymard s'honorait de trouver dans le saint curé le meilleur des amis et le plus sûr des confidents. Le faisant consulter un jour sur la Congrégation religieuse qu'il avait mission de fonder, il en reçut cette réponse: "Cette Œuvre procurera beau-coup de gloire à Dieu. Le monde la traverse, il ne la connaît pas. — L'adoration par les Prêtres! Oh! que c'est beau!... Ah! par les Prêtres!!! — il pleurait. — Oh! la belle Œuvre! Ah! quel bonheur! — Elle réussira, elle tiendra, oui, oui." — Et le saint Curé ajouta: "Dites au bon P. Eymard tout ce qu'on peut se dire quand on se voit entre amis, et que nous nous verrons au ciel. — Tous les jours je prierai pour l'Œuvre."

JOURNÉE, DU 4 AOÛT.

Bien que la journée du 4 août ait été plutôt consacrée à célébrer le bienheureux Curé d'Ars, néanmoins une part fut réservée, dans la matinée et dans la soirée, aux travaux proprement dits du congrès.

Une séance plénière d'études eut lieu le matin, à 8 h. ½, sous la présidence de Mgr Belmont, évêque de Clermont, assisté de Mgr Maillet, évêque de Saint-Claude, et de Mgr Odelin, vicaire général de Paris.

Le seul rapport présenté à cette séance est celui de M. le chanoine Lamérand, de Lille, membre du Comité international des Congrès, qui nous entretient des Congrès eucharistiques régionaux et cantonnaux.

Le rapporteur explique avec une aisance parfaite ce qui se pratique à cet effet dans le Nord, où les Congrès ou plutôt les journées eucharistiques sont fort en honneur. Ces journées eucharistiques sont toujours précédées d'un Triduum eucharistique, destiné à ranimer dans le peuple la pratique de la communion fréquente et quotidienne.

A la demande de M. le chanoine Béréziat, M. Lamérand raconte en détail la façon dont il procède pour préparer ces journées eucharistiques, et aussi les moyens employés pour faire comprendre toute la portée du saint Sacrifice. Il s'étend également sur le chant des fidèles à l'Heure Sainte. Bref, le rapporteur nous donne de vive voix la physionomie de ces nombreux Triduum eucharistiques dans les paroisses de la région du Nord.

Un vœu important de M. Lamérand est que, dans chaque diocèse, il y ait un prêtre spécialement chargé des œuvres eucharistiques.

Mgr Belmont remercie chaleureusement le rapporteur qui a, du reste, été très applaudi, parce que très pratique et très goûté.

A 5 heures, assemblée générale. Après résumé des travaux du matin et des communications diverses, M. le chanoine Dupret, curé de Montuel, présente un rapport sur les confréries du Saint Sacrement.

Puis la parole est donnée, pour la conférence de clôture de la journée, à M. Souriac, vice-président de l'Association catholique de la Jeunesse Française, remplaçant son président, M. Pierre Gerlier, retenu au dernier moment par la fatigue. Il prend pour thème de sa conférence "le devoir pour les hommes de manifester leur foi à la divine Eucharistie."

Dans une première partie, le conférencier démontre, avec beaucoup d'action oratoire, comment le culte de l'Eucharistie est une chose capitale pour la jeunesse. Les motifs de ce culte sont que la jeunesse est la force du pays, sa défense, son avenir. Le Christ est la faiblesse abandonnée et trahie. Il démontre que le moment est venu pour les jeunes de défendre ardemment leur Dieu: "Plus la crise est aiguë, plus vous devez donner l'exemple du courage et du dévouement."

Puis, dans une seconde partie, il expose rapidement les formes qui s'offrent aux jeunes pour manifester leur foi pratique: la communion, l'adoration nocturne, l'assistance aux processions. Il termine en rappelant la nécessité de reconstituer à nouveau le bataillon fervent de Jeanne d'Arc, en évoquant aussi les souvenirs de ces belles figures de la foi catholique qui s'appellent La Moricière, Montalembert, et Sonis à l'héroïque parole: "Quand on porte Dieu dans son cœur, on ne capitule jamais."

L'assistance applaudit avec enthousiasme le sympathique conférencier.

Pour terminer cette belle journée, une magnifique procession aux flambeaux avait lieu à 9 heures du soir. Pendant 1 h. $\frac{1}{2}$, elle se déroula à travers les rues du village d'Ars, gracieusement illuminé pour la circonstance. A cette procession, le cœur du bienheureux J.-M. Vianney fut triomphalement porté sur un riche brancard, comme pour redire à son cher peuple d'Ars qu'il continue à être son ange gardien. On peut donc dire en toute vérité que cette journée du 4 août fut surtout la journée du "saint Curé."

JOURNÉE, DU 5 AOÛT.

La journée du 5 août est vraiment la grande journée du congrès. Matin et soir, séances pour la section sacerdotale, la section des dames et la section des hommes et des jeunes gens ; puis le soir, à 5 heures, assemblée générale.

La foule sera un peu moins dense qu'hier, car il n'y aura pas de grandes cérémonies ; il n'y a aujourd'hui que des congressistes, plusieurs milliers encore, prêtres, hommes, jeunes gens, dames, jeunes filles. Ils sont venus d'une quinzaine de diocèses, et c'est bien vraiment le Congrès national eucharistique.

La messe solennelle de communion, a été célébrée à la basilique par Mgr Vauroux, évêque d'Agen, arrivé de la veille. Sa Grandeur a prononcé une belle allocution sur la sublimité de la messe.

Les premières heures de la matinée, à l'église du saint Curé, sont bien émouvantes. Les messes se célèbrent sans interruption à tous les autels des miraculeuses chapelles. Ce sont les moments les plus doux de la journée.

1.—SECTION SACERDOTALE.

La section sacerdotale tint ses deux séances dans la matinée du 5 août. Plus de 200 prêtres y assistèrent.

On entendit d'abord le rapport de M. le chanoine Pourrat, supérieur du Grand Séminaire de Lyon, sur "*la science eucharistique du prêtre.*" L'éminent rapporteur n'eut pas de peine à convaincre son auditoire d'élite de la nécessité où est le prêtre d'avoir une science eucharistique solide, nécessité qui est aujourd'hui plus grande que jamais, à raison de l'impulsion qu'il doit donner aux âmes vers le divin Sacrement. Aussi la conversation qui suivit fut-elle consacrée à signaler quelques bons auteurs de théologie eucharistique.

La parole fut ensuite donnée au R. P. Normand, de la Congrégation du Très Saint Sacrement, pour lire un rapport sur "*La piété sacerdotale eucharistique et l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs.*" Le titre même du rapport lui fournit les deux points à développer.

Dans une première partie, le rapporteur indique surtout la nature de la piété sacerdotale eucharistique qu'il définit ainsi : un saint mouvement qui incline le prêtre à diriger habituellement ses pensées, ses affections et son zèle vers la sainte Eucharistie ; et cela,

dans le but de répondre à l'amour de Notre-Seigneur, et de faire travailler le Très Saint-Sacrement à sa sanctification personnelle et à la sanctification des autres. Partant de là, il n'a pas de peine à prouver que la vraie piété eucharistique se compose d'un double élément, l'un intérieur (celui-ci est essentiel), l'autre extérieur.

Arrivant à sa deuxième partie, le P. Normand montre que l'association des Prêtres-Adorateurs — dont le premier projet remonte à un ami du bienheureux J.-M. Vianney, le Vén. P.-J. Éymard — est une œuvre qui aidera parfaitement le prêtre à acquérir la vraie piété eucharistique, puisqu'elle a pour but de sanctifier le prêtre par l'Eucharistie, et de lui assurer le meilleur moyen de réussir dans ses travaux apostoliques. Le rapporteur en prend occasion pour faire connaître le moyen d'arriver à ce but : l'heure continue d'adoration faite chaque semaine, en présence du Très Saint Sacrement. Il termine en souhaitant le progrès incessant de l'Association (elle compte actuellement plus de 97.000 membres, dont plus de 12.000 pour la France).

Ce rapport a été l'objet d'une discussion animée touchant l'usage des privilèges de l'Œuvre.

A 10 h. $\frac{1}{2}$, se tint la deuxième séance sacerdotale, qui fut présidée par Mgr l'évêque de Belley.

La parole fut donnée à M. le chanoine Faugier, recteur de Fourvière, qui nous entretint de la *prédication eucharistique*.

Bien que ce rapport comprit toute l'étendue du mystère eucharistique à faire connaître aux fidèles, le rapporteur insista de préférence sur la prédication de la communion fréquente et quotidienne tant recommandée depuis 1905 par Sa Sainteté Pie X. Ce qui permit, dans la discussion du rapport, de faire connaître deux plans de Triduum eucharistiques sur ce sujet : l'un se trouve à l'article IX de l'*Instruction* aux membres de la Ligue sacerdotale eucharistique ; pour l'autre, on n'aura qu'à s'inspirer de la lettre de la S. C. des Indulgences en date du 10 avril 1907. On y recommande quelques livres et opuscules, entre autres, la *Somme de prédication eucharistique* du P. Tesnière, qui reste toujours une mine très riche et inépuisable pour les prédicateurs de la sainte-Eucharistie ; — Le *Trésor caché*, de saint Léonard de Port-Maurice, dont la diffusion est recommandée par le Saint-Siège pendant la prédication des Triduum sur la communion quotidienne.

Enfin un dernier rapport sur *le ministère du prêtre au point de vue eucharistique*, vint clore cette seconde séance sacerdotale : il fut donné par M. le Supérieur des Chapelains de Paray-le-Monial, qui insista surtout sur les devoirs des confesseurs par rapport à la dispensation de la sainte Communion. La longueur de son rapport ne laissa malheureusement aucune place aux communications intéressantes qui auraient pu être faites à ce sujet : midi, en effet, venait de sonner annonçant à tous la fin de la séance.

Pour la plupart des prêtres présents à Ars, les séances sacerdotales proprement dites étaient terminées. Dans l'après-midi pour tant de cette grande journée d'études, vers 2h. $\frac{1}{2}$, on eût pu voir un petit groupe de prêtres, une vingtaine environ, s'acheminer vers l'école libre des filles : il se composait de directeurs Diocésains

de l'Association des Prêtres-Adorateurs qui voulaient profiter de la présence à Ars du représentant du Directeur général de l'Association, afin de parler des intérêts de l'Œuvre dans leurs diocèses.

Plusieurs questions leur avaient été soumises avant le Congrès, touchant l'heure d'adoration (sa pratique, son esprit, ses difficultés), le renvoi du *Libellus adorationis*, le versement des cotisations, les inscriptions, etc. Toutes ces questions furent à nouveau reprises dans une causerie intime, où chacun put dire franchement son avis : nous en communiquerons plus tard les résultats. En attendant, dès aujourd'hui, nous nous exprimons de dire combien les Directeurs de notre chère Œuvre étaient heureux de se sentir les uns auprès des autres, et de pouvoir dans cette réunion familière, ranimer leur zèle et promettre de se dévouer jusqu'à la fin à une Œuvre qu'ils aiment.

SECTION DES HOMMES.

Les hommes et les jeunes gens ne devaient pas être oubliés au congrès d'Ars. Le souvenir de la parole du saint Curé ne revenait-il pas, en effet, à cette occasion : " Si je pouvais amener mes hommes à communier quatre fois l'an ! " C'est guidé par cette pensée, nous n'en doutons pas, que le Comité du congrès leur assigna des réunions spéciales.

Le samedi matin, à 10 heures, ils sont, en effet, convoqués à l'église pour une réunion spéciale. M. le chanoine Laisnez, de Châlons-sur-Marne, leur fait une conférence où il leur parle tout particulièrement de l'Adoration nocturne, comme de la dévotion qui plaît le mieux à Notre-Seigneur Jésus-Christ et qui est surtout faite pour les hommes. Il fait l'émouvant tableau de cette heure lumineuse dans la nuit, alors que le péché fait rage, alors que l'agonie du malade est la plus cruelle. L'Œuvre de l'Adoration nocturne est née à Rome, il y a un siècle, mais elle fut propagée par la France, où elle s'est établie en 1848. L'exposé historique de cette propagation dans nos grandes villes, en particulier à Paris, à Montmartre, est très édifiant.

Ils sont de nouveau réunis le soir, en séance d'études. Après que M. le chanoine Febvre, de Saint-Claude, leur eut parlé du grand devoir de *l'assistance* à la messe, M. le chanoine Mury, d'Autun, dans un rapport sur *la communion dans la vie des hommes et des jeunes gens*, étudie les moyens divers par lesquels on ramènera les hommes à la communion. Il s'appuie surtout sur les modes d'association, qu'il donne comme le vrai moyen : patronages, cercles, et surtout œuvres de retraites fermées pour les jeunes gens.

" Faites d'abord, dit-il, des retraitants, et vous aurez des hommes communiants."

Les pèlerinages à Lourdes, pour les jeunes gens, sont également un excellent moyen de persévérer dans la communion fréquente.

Tant que le tabernacle sera debout, le christianisme vivra. Le blasphème socialiste démontre, que le tabernacle doit non seule-

ment rester debout, mais encore ouvert à la jeunesse et aux hommes. C'est là tout le secret de notre future victoire.

M. Vautrin, du Comité de Montmartre, demande des explications sur les retraites fermées de jeunesse.

M. le chanoine Mury explique comment, dans le diocèse d'Autun, les retraites de jeunes gens ont un succès grandissant, ainsi que dans le diocèse de Belley.

A propos de retraites fermées, M. Counil, rédacteur de la *Croix de l'Ain*, expose le bien-fondé des retraites annuelles de journalistes catholiques laïques de France dont la première eut lieu en juillet dernier, dans les environs de Paris.

Mgr Manier parle de la messe des hommes qu'il a inaugurée au Creusot et qui les a amenés à faire leurs Pâques, selon le témoignage qu'il a eu souvent de leur part. L'adoration nocturne lui a gagné aussi un grand nombre de Pâques d'hommes ; mais ajoutait-il, dans les campagnes, il n'y a que par les enfants que l'on peut agir.

On entend ensuite le rapport de M. le chanoine Crépin, supérieur de Montmartre, sur *la part qui revient aux hommes dans le culte eucharistique* : messes et communions d'hommes, adorations pour les hommes. Il évoque l'exemple de la paroisse de Saint-Paterne, à Orléans, avec sa messe d'hommes fondée par M. l'abbé Gibier, le premier curé de France devenu l'évêque missionnaire de Versailles ; il rappelle, avec son expérience personnelle, les fréquentes veillées des hommes, à Montmartre si impressionnantes, les processions des hommes si édifiantes à Notre-Dame de Paris. Il cite notamment les pèlerinages des hommes à Combreux, à la Louves, à Paray-le-Monial, où il y avait 15,20 et 30.000 hommes. Le supérieur de Montmartre s'étend surtout sur l'Adoration perpétuelle de Montmartre et nous dit que l'adoration nocturne est fournie par les ouvriers, de préférence aux hommes du monde.

Mgr Manier explique comment les membres du Tiers-Ordre peuvent aider aux œuvres eucharistiques. M. le chanoine Perretant évoque le souvenir charmant du Congrès eucharistique d'Innimont, la paroisse la plus élevée du Bugey, qui a été comme la préface du Congrès national d'Ars.

Mgr Manier termine cette séance par un appel vibrant à la virilité du culte du Sacré-Cœur.

ASSEMBLEE GENERALE.

A 5 heures, toute l'assemblée des "travailleurs de l'Eucharistie" se groupa sous la vaste tente des congrès : et ils étaient nombreux, ces travailleurs ainsi réunis, et ils paraissaient tous heureux des résultats de cette grande journée d'études. Mais ils allaient se réjouir encore plus en entendant ce qu'un prêtre allait nous dire du relèvement merveilleux de sa paroisse par l'Eucharistie, et ce qu'un homme du monde allait proclamer en saluant l'Eucharistie comme le seul remède possible à la société contemporaine.

On a beaucoup remarqué, en effet, le rapport de M. l'abbé Pachins, curé-doyen de Montbazens (Aveyron) sur l'*organisation eucharistique d'une paroisse*. Dans sa modestie, le rapporteur n'a pas voulu dire qu'il s'agissait de ce qu'il avait fait dans sa propre paroisse ; du moins, en nous montrant comment, à force de prières et de dévouement, on peut ressusciter une paroisse par l'Eucharistie, il a indiqué à tous ses frères dans le sacerdoce le vrai et le plus sûr moyen de relèvement. Je sais qu'on a essayé de nier ou du moins de diminuer les résultats obtenus par son zèle eucharistique, quand on a écrit que Montbazens était déjà ressuscitée avant l'arrivée de M. Pachins ; la vérité oblige bien plutôt à affirmer encore que sa paroisse était dans un triste état quand il y fut envoyé. Puis-ent tous les prêtres imiter son zèle eucharistique !

C'est pendant ce rapport qu'arriva Son Em. le cardinal Luçon, archevêque de Reims, qui fut accueilli par des applaudissements enthousiastes. Il était accompagné par NN. SS. Foucault, évêque de Saint-Dié, et Déchelette, auxiliaire de Lyon.

Après M. Pachins, la parole fut donnée à M. Charles Jacquier, avocat à Lyon, qui choisit pour sujet de son discours l'*Eucharistie, remède moral et social aux temps présents*. Le discours fut littéralement haché d'applaudissements, et il le méritait. Après avoir montré la société contemporaine sous un extérieur de bien-être, souffrant au plus intime de l'âme, il riva nos yeux sur l'Hostie sainte, seule capable de refaire un monde qui se meurt.

Après cette magnifique conférence et un merveilleux discours de bienvenue du cardinal Luçon sur les "deux attitudes de la France contemporaine devant Dieu", la foule des congressistes se sépara, reconfortée par de si vibrantes paroles.

Questions Canoniques

Reitération et rite de la Bénédiction Apostolique " *In Articulo Mortis.* "

Q.—1° A un malade *sans connaissance* et en danger de mort j'ai donné la bénédiction apostolique *in articulo mortis*. Si le moribond revient à lui avant de dépasser, serai-je en droit de répéter la formule prescrite par Benoit XIV ?

2° Quand la bénédiction apostolique se donne immédiatement après le saint-viatique et l'extrême-onction, faut-il répéter une troisième fois le *Confiteor* ? Faut-il répéter aussi le *Pax huic domui* et l'*Asperges* ?

Rép. I. Rappelons d'abord, qu'il y a deux sortes d'indulgences *in articulo mortis* (ou, pour parler plus exactement, deux rites de l'indulgence *in articulo mortis*) : l'une *lata* peut se gagner sans l'intervention du prêtre ; il suffit que le moribond accomplisse les actes prescrits (telle est par exemple l'indulgence accordée à tout fidèle, qui, ayant eu l'habitude d'invoquer durant sa vie le saint Nom de Jésus, l'invoque encore, au moins de coeur, dans le péril de mort) ; l'autre *ferenda* doit être donnée par le prêtre au moribond avec la formule qui est au Rituel. C'est de celle-ci que parle notre correspondant.

Les conditions, pour gagner cette indulgence sont 1o du côté du prêtre a) qu'il soit muni du pouvoir de la donner ; b) qu'il emploie la formule prescrite par Benoît XIV ; — 2o du côté du moribond ; a) qu'il reçoive l'indulgence en péril grave de mort (1) ; b) qu'il ait l'intention *au moins interprétative* de la gagner : "Illis infirmis, dit le Rituel, qui vel illam petierint, dum sana mente et integris sensibus erant, seu verisimiliter petissent, vel dederint signa contritionis, impertienda iisdem erit, etiamsi postea... sensuum usu sint destituti, aut in delirium vel amentiam inciderint" ; c) qu'il se confesse et communie, ou, s'il ne le peut, qu'au moins contrit il invoque le saint Nom de Jésus de bouche ou, en cas d'impossibilité, de coeur ; d) qu'il accepte ses souffrances et la mort avec résignation de la main de Dieu en expiation de ses péchés (cette condition, comme la précédente, est essentielle, quand le malade avant sa mort a l'usage suffisant de ses sens) ; e) qu'il *meure* en état de grâce.

L'indulgence ne se gagne qu'au moment où cette suprême condition se réalise. Voilà pourquoi, bien qu'on puisse l'appliquer au moribond à *divers titres*, il n'y a et le mourant ne gagne qu'une *seule* indulgence, et, d'après les réponses de la S. Congrégation, on ne peut, dans le même péril de mort, lui donner la bénédiction apostolique à cet effet qu'une seule fois (2).

(1) Le péril probable qui suffirait pour donner à un malade l'extrême-onction suffit pour donner valablement et licitement l'indulgence. Notons toutefois qu'à la différence de l'extrême-onction l'indulgence peut être accordée non seulement aux *malades* mais encore à toute personne qui, quoique bien portante, est en danger de mort (par exemple, un condamné à la peine capitale, un sinistré en péril imminent). Et c'est dans ce sens qu'il faut entendre le mot *malade* dont les auteurs et nous-mêmes ici nous nous servons improprement.

(2) Le mourant n'en subit aucun préjudice, puisque, gagnant l'indulgence au dernier moment, il la gagne pour toutes les fautes de sa vie jusqu'à cet ultime instant et dans la plénitude que comportent alors ses dispositions.

On voit par ce simple exposé que, si le malade reprend ses sens, on devra lui faire faire les actes et compléter les dispositions qui sont nécessaires de sa part. Mais il n'est ni requis, ni permis de réciter de nouveau sur lui la formule de bénédiction. Il faudra, par exemple, s'il est en état de péché mortel, qu'il se confesse ou, en cas d'impossibilité (comme il s'en produirait si le confesseur n'était plus à portée), fasse un acte de contrition parfaite; moyennant quoi, l'indulgence précédemment donnée aurait son effet au moment de la mort.

II. Comme le dit notre correspondant, si la bénédiction est donnée à la suite du viatique et de l'extrême-onction, il faut, et cela est essentiel à la validité de l'acte, réciter une troisième fois le *Confiteor* (*Decreta authentica*, n. 286 ad 5 et 6), sauf si le temps fait défaut à cause de l'approche de la mort. Quant au *Pax huic domui* et à l'*Asperges*, rien n'oblige à les réitérer pour l'indulgence, pas plus qu'on n'est obligé de les réitérer après le viatique pour l'extrême-onction. (Haine, t. III, p. 414. edit. V.) (*Nouv. Rev. Théolo.* p. 213.)

Admission à la Ire Communion.

D. — Un curé ou autre prêtre attaché à un service paroissial ou à une communauté, peuvent-ils refuser la communion à un petit enfant qui serait présenté à la Sainte Table par le confesseur, dans les conditions voulues? — Peuvent-ils dire à l'avance qu'il est inutile qu'on prépare tel ou tel enfant parce que ses parents ont donné lieu à de légitimes plaintes?

R. — Non, ils ne le peuvent pas. Ce serait une très grave faute: 1o Désobéissance formelle à l'Eglise qui a parlé par le Pape et par l'évêque; 2o Faute contre la justice, parce que tous les fidèles, dès l'âge de raison, et n'étant pas frappés de censures, comme les pécheurs publics, par exemple, ont le droit et le devoir de demander et de recevoir les sacrements, et que, d'office, les pasteurs et leurs auxiliaires ont l'obligation de les leur distribuer; 3o Faute contre la charité, par excitation au mal, en mettant ces enfants refusés dans le cas de manquer au précepte de Latran ou exposés au péché, faute du secours que leur apporterait la pratique de la communion.

Si les parents ont apporté de graves négligences à l'instruction régulière de l'enfant et à son assiduité aux offices, que le curé lui refuse, ainsi qu'il est d'ailleurs prévu au règlement des évêques, les honneurs d'une première communion solennelle avec les distinctions et les récompenses promises, soit. Cela est extrinsèque au sacrement et ressortit à l'administration pastorale.

Et encore, faut-il être coulant, quand il n'y a pas eu mépris affecté de l'autorité, mais simple négligence; quant au droit et au devoir de communier, ils sont du seul ressort de la conscience. Quand des jeunes fiancés demandent le sacrement de mariage, des fidèles repentants le sacrement de pénitence, des malades le sacrement d'extrême-onction, quand les fidèles adultes s'approchent de la Sainte Table, on ne les soumet qu'aux conditions morales prévues par la théologie.

Ils sont libres de recevoir le sacrement avec le costume convenable et l'assistance de famille que bon leur semble; on ne peut s'arroger le droit d'aucune réglementation extérieure, hormis l'ordre dans le saint lieu. Pour la Communion privée des enfants, il en va de même. Que ce soit partout et une fois pour toutes bien entendu.



DEFUNT

Rév. Albert Dion, du diocèse de Québec, membre de l'Association depuis Août 1902.

